



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 8 septembre 2025, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h 00.

Sont présents :

Mme Sylvie Tanguay, mairesse
Mme Fannie Boisvert, conseillère n° 1 M. Éric Chassé, conseiller n° 2
Siège n° 3, vacant M. André Casavant, conseiller n° 4
M. Yan Dagenais, conseiller n° 5 M. Marc St-Louis, conseiller n° 6

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, directrice générale/greffière-trésorière ;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Tanguay.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et constate qu'il y a quorum.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été préalablement remis aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

SUR PROPOSITION du conseiller Marc St-Louis, appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. SUIVI DES DOSSIERS
N/A

4. DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Il a eu une demande de monsieur Stéphane Trottier concernant le défibrillateur, la demande consiste à trouver l'emplacement du défibrillateur. Il aurait une proposition pour qui sois dehors à la salle municipale cependant il aurait un coût de de 1 200 \$.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
5.1 FQM assurance

2025-09-111

2025-09-112



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

6. RAPPORT DES ÉLUS (ES)

<u>FANNIE BOISVERT</u> <u>RÉGIE DES DÉCHETS</u>	C'est Yan qui a assisté à la rencontre, il mentionne qu'ils ont fait l'embauche d'un nouveau DG qui va entrer en fonction le 15 septembre, Remi Pelletier
<u>ÉRIC CHASSÉ</u> <u>CCU ET OMH</u>	<u>N/A</u>
<u>YAN DAGENAI</u> <u>BIBLIOTHÈQUE</u>	<u>N/A</u>
<u>MARC ST-LOUIS</u> <u>CCU ET LOISIRS</u>	<u>N/A</u>
<u>SYLVIE TANGUAY</u> <u>MRC</u>	Il a eu l'adoption du rapport annuel FRR, le dépôt des états financiers 2022/2023, l'embauche d'une répartitrice en matière de transport, l'adoption du projet plan régional en milieu hydrique, l'adoption d'une identité visuelle plan climat, comme la MRC a pris le transport collectif en main et qu'une personne seulement sur 3 est restée donc le processus est pour cette raison. Le conseil d'incendie sera mercredi.

7. LÉGISLATION

2025-09-113

7.1 Renouvellement d'une banque d'heure avec Cain Lamarre pour 2026

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocat Cain Lamarre nous offre des services de soutien légaux depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE Cain Lamarre offre une banque d'heure ainsi qu'un service de consultation pour un montant de 3 375 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert ; appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-09-114

8.1 Adoption de la politique et procédure de gestion des plaintes et requêtes

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite se doter d'une politique et d'une procédure claires et uniformes pour la gestion des plaintes et requêtes des citoyens ;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à améliorer la transparence, l'efficacité et la qualité des services offerts à la population ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'abroger toute politique antérieure portant sur la gestion des plaintes et requêtes afin d'assurer la cohérence des pratiques administratives ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Casavant ;

ET RÉSOLU QUE : le conseil municipal adopter la politique et procédure de gestion des plaintes et requêtes telle que présentée ;

Qu'il » abroger toute autre politique antérieure portant sur le même sujet ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Que la présente politique entre en vigueur dès son adoption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-115

8.2 Application du règlement général harmonisé RM2019

ATTENDU QUE le service d'inspection régional de la MRC de Bécancour n'est plus désigné pour l'application du règlement général harmonisé RM 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer de nouvelles personnes pour l'application de ce règlement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yan Dagenais ; appuyé par le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU de désigner madame Alexandra Brière-Malo, directrice générale, et Roger Faucher inspecteur municipal, comme personnes désignées pour l'application du règlement général harmonisé RM 2019.

Ils sont également désignés pour l'émission de constats d'infraction, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-116

8.3 Dépôt des états comparatifs

La directrice générale dépose les états comparatifs

Déposés

2025-09-117

8.4 Offre de PG pour le DPI

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par PG Solutions pour la solution « en ligne » Portail de données immobilières ;

CONSIDÉRANT que PG Solutions offre à la Municipalité l'accès au Portail sans frais annuels et sans partage de revenus transactionnels, donc sans redevances à verser à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité où la Municipalité opterait pour un modèle de partage de revenus, un pourcentage prédéterminé sera convenu entre les parties ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé, **APPUYÉ PAR** la conseillère Fannie Boisvert ;

ET RÉSOLU : D'accepter l'offre de services de PG Solutions pour la solution Portail de données immobilières telle que présentée et d'autoriser la direction générale à signer tout document requis pour officialiser cette entente ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. GESTION FINANCIÈRE

2025-09-118

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois d'août 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois d'août 2025 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 44 615.78 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse Sylvie Tanguay certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais ; appuyé par la conseillère Fannie Boisvert ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour le mois d'août 2025, soient acceptées et payées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

N/A

11. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 Dépôt liste des permis et certificats — août 2025

La directrice générale/greffière-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois d'août 2025 pour 5 permis totalisant une valeur de 26 000 \$.

Déposée.

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Acceptation du legs des loisirs

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs de Saint-Sylvère détient plusieurs actifs liés aux loisirs communautaires ;

CONSIDÉRANT que le Comité ne dispose plus des ressources nécessaires pour assurer l'entretien et la rénovation de ces infrastructures ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a exprimé son intention de restaurer ces actifs et de collaborer avec le Comité pour le développement de projets de loisirs futurs ;

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs de Saint-Sylvère a adopté une résolution à l'unanimité des administrateurs présents, proposant de léguer les actifs suivants à la Municipalité de Saint-Sylvère :

1. Patinoire
2. Terrain de tennis
3. Clôture du terrain de baseball
4. Filet du terrain de baseball
5. Système d'éclairage
6. Jeux d'eau

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc St-Louis, **APPUYÉ** par le conseiller Yan Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte officiellement le legs,

QUE la Municipalité de Saint-Sylvère s'engage à consulter le comité des loisirs pour le futur des infrastructures légués ;

Par conséquent la décision finale revient au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-119



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2025-09-120

13.2 Demande pour Noël 2025

Considérant que les festivités de Noël constituent un moment privilégié pour renforcer le lien social et offrir un moment de joie aux enfants de la municipalité ;

Considérant l'importance de cet événement pour la communauté et les familles de Saint-Sylvere ;

Considérant que le comité des loisirs possède l'expertise et l'expérience en matière d'organisation d'événement festif sur le territoire ;

Considérant le souhait du comité des loisirs que la municipalité prenne en charge certaines responsabilités logistiques ;

1. **La municipalité de Saint-Sylvere** accepte de :
 - Procéder aux **inscriptions des enfants** participants ;
 - Effectuer l'**achat des cadeaux** ;
 - Rechercher un **père Noël** et une **Fée des étoiles** ;
 - Réserver l'école
 - Location de jeux gonflable
2. **Le comité des loisirs** sera responsable de :
 - L'**achat des beignes, grignotines, café, chocolat chaud et alcool** ;
 - La création de la **playlist musicale de Noël** ;
 - L'organisation de l'**animation** et des **activités de bricolage** pour les enfants.

Il est proposé par, la conseillère Fannie Boisvert **appuyée par** le conseiller André Casavant,

ET résolu unanimement que la municipalité établisse un partenariat ponctuel avec le comité des loisirs en vue de coorganiser le Noël des enfants de 2025, qu'un montant maximum de 3 300 avant taxes soit autorisé pour les achats fait par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-121

13.3 Demande pour bonbon

ATTENDU QUE la coordonnatrice de la bibliothèque municipale souhaite organiser une activité de distribution de bonbons à l'occasion de l'Halloween ;

ATTENDU QUE cette activité se tiendra le vendredi 31 octobre et vise à offrir une expérience festive et sécuritaire aux enfants de la communauté ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice propose de prendre en charge l'achat et la distribution des bonbons ;

ATTENDU QU'UN montant de 200 \$ est requis pour l'achat des bonbons ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yan Dagenais,
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Chassé

QUE le conseil municipal autorise la coordonnatrice de la bibliothèque à organiser une distribution de bonbons le vendredi 31 octobre ;

QUE la somme de 200 \$ soit allouée à la coordonnatrice pour l'achat des bonbons, à même le budget de la municipalité ;



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère**

QUE la coordonnatrice soit responsable de la distribution des bonbons lors de l'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. DIVERS
N/A

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C -27. (Le tout selon les articles 29 à 39 inclusivement du Règlement n° 375 sur la régie interne des séances du conseil).

2025-09-122

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

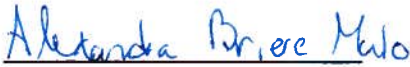
L'ordre du jour de la séance étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais, appuyé par la conseillère Fannie Boisvert ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 20 h 41.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Sylvie Tanguay
Mairesse


Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Sylvie Tanguay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Sylvie Tanguay
Mairesse

